

50^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 21 septembre 2020 à 19h30

A la halle de gym de Bassecourt

- Président** : M. Vincent Voyame, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Mérillat, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusé** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 32 du 10 septembre 2020, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Le président, M. Vincent Voyame, a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la halle de gym de Bassecourt. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier, les représentants de la presse et le public. Il espère que tous les Conseillers généraux se portent bien et informe que les semaines passent et la situation sanitaire n'est toujours pas complètement maîtrisée.

Il fait un point d'information sur les courriers reçus et annonce que M. Terrier a démissionné du Conseil général. Il informe également que Mme Lucchina démissionne de la commission des affaires bourgeoises ainsi que M. Pierre Lachat pour la commission d'école primaire et lit les différentes lettres aux Conseillers généraux. M. Voyame remercie M. Terrier, Mme Lucchina et M. Lachat pour leur engagement au sein de la commune.

Il y avait une journée de rencontre des bureaux des Conseils généraux de Porrentruy qui est annulée car le comité ne souhaite pas faire prendre de risque durant le COVID et reporte donc cette journée.

Suite à ces différentes informations, M. Voyame demande si l'ordre du jour est sujet à des modifications par les membres du Conseil général. L'ordre du jour avec une modification du point 9 car ce point n'est pas de la compétence du Conseil général mais du syndicat.

1. Appel.

Raphaël Mérillat, Chancelier, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Michel Jobin (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.
M. Luigi Viesti (PCSI+RC) est excusé et remplacé par Mme Christiane Portmann.
Mme Gabrielle Gelso (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Eric Ioset.
M. Bernhard Wipfli (PS+Verts) est excusé et remplacé par Mme Jeanine Prince.
Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est excusée et remplacée par Mme Romina Bapst.
M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par M. Raphaël Pepe.
M. David Allemann (UC) est excusé et remplacé par M. Michel Lando.
Mme Sylvie Turinetti (UDC) est excusée et non remplacée.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

Le PV, qui a été rédigé par M. Raphaël Mérillat, Chancelier, ne subit pas de modification avec remerciement à son auteur.

3. Communications.

Jean-Bernard Vallat, Maire, présente Mme Michèle Bailat, Vice-chancelière ad intérim durant une année et qui a commencé à l'administration communale au début du mois de juillet.

Il donne ensuite plusieurs communications :

◆ Pose des Moloks

La pose des Conteneurs semi-enterrés dans la Commune a débuté il y a quelques semaines. Le premier village qui bénéficiera de ces installations sera Bassecourt à partir du 25 septembre prochain. Ce sera également le cas pour Berlincourt.

La population a été informée par tous-ménages. Des informations sur les divers emplacements peuvent être trouvées sur le site de la Commune.

La pose dans les autres villages suivra en fonction des permis qui seront délivrés, de la possibilité de disposer de certains endroits et de la levée de certaines oppositions.

Le Conseil communal espère, encore cette année, finaliser le projet du SEOD et pouvoir mettre à disposition de l'ensemble de la population la prise en charge des déchets ménagers éliminés dans les sacs taxés.

◆ Annulation de la journée des aînés

La traditionnelle journée consacrée à rassembler autour d'un repas nos aînés est pour cette année annulée. La Commission communale en charge de l'organisation, en accord avec les Autorités, a malheureusement dû prendre cette décision vu le contexte sanitaire actuel et les effets encore présents de la pandémie.

Pour adoucir cette mesure, la commune va offrir à chaque personne de plus de 70 ans, invitée à cette sympathique manifestation, un bon d'achat dans un commerce local.

◆ Annulation de la colonie de vacances

Le coronavirus nous oblige aussi à l'annulation de la colonie de vacances organisée, comme chaque année, durant la période des vacances d'automne. Celle des vacances d'été avait déjà été malheureusement annulée !

Nous ne pouvons qu'espérer que dès l'année prochaine les organisateurs de la colonie puissent redonner aux enfants la possibilité de participer à cette organisation communale. Si tel ne devait pas être le cas, d'autres solutions seront imaginées par la Commission ad hoc.

◆ Réduction des locations annuelles de 50%

Pour venir en aide aux diverses sociétés de nos villages qui utilisent nos halles, le Conseil communal a décidé de réduire de moitié le montant de location pour l'année 2020. Ceci en fonction des semaines où les halles ont été obligatoirement fermées et n'ont pas pu être utilisées pour cause de fermetures prolongées liées au Covid-19.

◆ Nouveau directeur de l'Ecole Secondaire de Haute-Sorne (ESHS)

Un nouveau directeur a été nommé à l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne. M. Frédéric Claude remplace, dès ce début d'année scolaire, Monsieur René Dosch parti en retraite. Le Conseil communal lui souhaite une belle retraite et le remercie pour toutes ces années passées au sein de notre établissement scolaire.

◆ Départ de M. Marcel Mahon

Un autre départ, mais pas pour cause de retraite celui-ci, s'est fait ces derniers jours. Le garde-forestier Marcel Mahon a décidé de changer d'air et d'aller exercer sa profession en Valais. Région où il travaillait déjà avant de rejoindre le Jura dans les années 2000. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités et beaucoup de satisfaction dans ce nouvel environnement.

◆ Projet Table Couvre-toi

Concernant le projet de « Table Couvre-toi » que vous avez pu découvrir dans le dernier journal « Haute-Sorne Infos », un sondage a été lancé en vue d'estimer le potentiel réel des besoins dans notre Commune. Le retour sur ce sondage se terminera le 27 septembre prochain.

Les personnes dans le besoin qui souhaiteraient bénéficier d'une antenne de Table Couvre-toi (distribution d'aliments invendus) peuvent donc s'annoncer à l'Administration communale. Une stricte confidentialité est bien sûr garantie selon les prescriptions légales de la protection des données. Une fois les résultats de cette étude connus, il sera décidé de la suite à donner à ce projet.

◆ Enquête administrative

Comme déjà diffusée dans la presse il y a quelques semaines, l'enquête concernant un membre du Conseil communal est arrivée à son terme et les deux parties, en ont pris connaissance simultanément. Un avocat et un ancien chef du Service des Communes mandatés pour enquêter sur le comportement de ce membre ont mis du temps et beaucoup de persévérance pour une évaluation très professionnelle de la situation vécue lors des 6 premières années de la fusion.

Les conclusions nous amènent à certifier que nous avons raison de procéder de la sorte et à conforter l'exécutif dans sa décision de mener une enquête neutre, précise et complète.

Le rapport qui est entre les mains de toutes les parties concernées est encore aujourd'hui en travail d'étude pour savoir ce que l'exécutif pourra et devra communiquer.

A l'heure actuelle, il ne veut pas entrer en situation compliquée qui ne respecterait pas la sphère privée de toutes les personnes citées dans le rapport. Il y a des élus-es politiques mais aussi, c'est plus compliqué, des membres du personnel communal.

Le Conseil communal sera en mesure de vous communiquer d'autres informations sur ce dossier dès que tout sera bien défini et que toutes les personnes impliquées puissent bénéficier d'une totale protection de la sphère privée.

Le Conseil communal espère, pour que ce dossier puisse enfin se clore et passer à autre chose, être à même de rendre des éventuelles autres communications dès que possible !

◆ Etude sur la jeunesse

Comme vous avez pu le lire dans la presse de la semaine dernière, les premières conclusions de l'étude sur la jeunesse au niveau Cantonal, à laquelle notre commune participait de manière à part entière, ont été communiquées. Les données concernant notre commune sont en cours d'interprétation par les organes mandatées. Les conclusions sont attendues comme prévues à la mi-octobre.

◆ Fermeture temporaire de la Maison de l'Enfance de Haute-Sorne (MEHS)

Le coronavirus continue de se propager dans notre Commune. La crèche-garderie de Bassecourt Maison de l'Enfance en subit les conséquences ! Dès la fin de la semaine dernière, une mise en quarantaine de certains enfants a été exigée suite à un contrôle positif d'une employée.

Ce matin, une autre personne a eu des symptômes et a été déclarée positive au Covid-19. La décision a été prise de fermer l'institution quelques jours pour éviter au maximum la propagation du virus. Les parents ont été avertis de cette malheureuse situation.

◆ Enregistrement des séances du Conseil général

La séance du Conseil général de novembre ou de décembre sera enregistrée. Ceci afin de tester les équipements et de faire une démonstration de ceux-ci auprès d'autres communes.

4. Questions orales.

Gérald Steiner (PDC) pose une question sur le rapport d'enquête qui a été remis au Conseil Communal, rapport qui a été établi à la suite de la décision du Conseil communal d'ouvrir une enquête disciplinaire à l'encontre d'un de ses membres.

La presse locale nous a appris il y a quelques semaines la délivrance de ce rapport. Nous en ignorons le contenu et les conclusions. Pour autant, le Conseil communal, a semble-t-il décidé de ne pas en donner connaissance et de ne pas dévoiler les conclusions de ce rapport d'enquête. Le groupe PDC en est surpris. Le Conseil général (selon l'article 28 du règlement d'organisation) exerce la haute surveillance sur l'ensemble de l'administration de la commune.

Pour sa part, le Conseil communal est l'autorité d'exécution d'administration et de police de la commune. Pour quelles raisons le Conseil communal a-t-il décidé de ne pas donner connaissance du contenu et des conclusions de ce rapport, dans la mesure où il porte sur le fonctionnement ou les dysfonctionnements qui affectent directement la gestion par les autorités communales des affaires publiques. Il ne s'agit nullement de « faire la chasse aux sorcières ».

En revanche, il est d'intérêt public de connaître le contenu et les conclusions de ce rapport au nom des règles fondamentales de la démocratie.

Le Conseil communal est dès lors prié d'indiquer les points suivants :

- a) Les raisons pour lesquelles ce rapport ne devrait pas être remis aux membres du Conseil général qui exercent la haute surveillance sur l'administration communale ?
- b) Le coût financier de l'enquête disciplinaire mise en oeuvre par le Conseil communal et qui a abouti à la délivrance de ce rapport ?

M. Gérald Steiner informe également qu'une motion est déposée ce jour-même dans ce sens-là sur le bureau du Conseil général, donnant au Conseil communal des directives impératives et obligeant le Conseil communal à fournir ce rapport aux membres du Conseil général.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que jamais le Conseil communal n'a dit que le rapport d'enquête ne serait pas communiqué. Il informe que le Conseil communal veut prendre toutes les précautions quant à la protection de la sphère privée des personnes mentionnées dans le rapport.

Il souligne que le rapport sera transmis après vérification de la protection des données. Il souligne que le délégué à la protection des données ou le service juridique cantonal répondra à cette demande. Pour le coût de cette enquête, il s'agit de 40'000 CHF et une discussion quant à la répartition des coûts devra, elle aussi, être discutée par la suite.

Gérald Steiner (PDC) est satisfait.

Lionel Socchi (HSA) informe que la situation particulière de ces derniers mois aura un impact indéniable sur nos finances communales. A l'heure de l'établissement du budget 2021, nous attendons de nos élus qu'ils soient un partenaire efficient pour nos citoyens et entreprises. A nos yeux, ce serait

tomber dans la facilité que d'établir un budget sur la base de réductions linéaires imposées à chaque dicastère ou encore de tendre vers une augmentation de la quotité d'impôts.

Nous sommes conscients que notre budget dépend de charges incompressibles, de devoirs légaux qui engendrent des coûts. Cela nous laisse peu de marge de manoeuvre.

Certains dicastères ont des possibilités de différer certaines dépenses, alors que d'autres ont des besoins impératifs. En cette période difficile, il est important de travailler ensemble et non pas chacun pour son dicastère. De plus, en tant que collectivité publique, nous nous devons de poursuivre les investissements pour soutenir nos entreprises. Il faut donc trouver un juste milieu et procéder à un arbitrage pouvant déboucher sur des décisions peu populaires mais importantes.

L'outil essentiel pour le pilotage de ces investissements est la planification financière globale pour la législature. Malgré de multiples demandes de différents groupes, cette planification n'a toujours pas été portée à notre connaissance.

D'où les questions suivantes :

Le Conseil communal a-t-il déjà pris des options quant à sa stratégie pour l'élaboration du budget et notamment sur le maintien et la suspension de certains investissements, mais également sur les possibilités d'augmenter les rentrées financières ?

Le Conseil communal peut-il nous indiquer si la planification financière globale pour la législature est disponible et si les impacts financiers des crédits votés jusqu'à présent sont connus ?

Enfin le Conseil communal peut-il nous indiquer, par rapport à cette planification financière, la marge de manoeuvre disponible pour de futurs investissements ?

M. Etienne Dobler, Conseiller communal, répond que oui, l'exécutif s'est penché sur le dossier budget 2021 en juin déjà. Nous savions l'opération délicate avec notamment les différentes réformes fiscales qui allaient entrer en vigueur. La situation économique liée au COVID a encore empiré, même si les incidences financières ne sont pas encore connues à ce jour. Nous savons toutefois que la part communale, pour ce qui est de l'action sociale augmentera de plus de 200'000 CHF.

Au sujet des rentrées financières, elles sont principalement composées de trois sources :

- ◆ Fiscalité – le gros morceaux ;
- ◆ Les taxes – qui servent principalement à réaliser les objectifs définis dans les domaines dédiés ;
- ◆ Emoluments et débours

Les domaines dans lesquels de nouvelles recettes peuvent être envisagées sont bien évidemment étudiées à chaque opportunité.

- ◆ Taxe pour place de parcs manquantes – dans le domaine de l'urbanisme (police des constructions) ;
- ◆ Permis de construire déjà chers en regard des autres communes ;
- ◆ Toutefois, l'objectif du Conseil Communal n'est pas d'asphyxier la population avec de nouvelles taxes (impôt indirect)
- ◆ Nous travaillons plutôt sur une réduction de nos charges (renouvellement d'emprunt + financement de nos projets) – dernière économie escomptée + de 35'000 CHF ;
- ◆ Possibilités de nouvelles recettes – le Conseil communal est toujours prenant et vos commissaires à la com. des finances peuvent en tout temps faire des propositions qui seront étudiées avec toute l'attention nécessaire ;

- ◆ L'exécutif espère aussi que les importants investissements réalisés depuis la fusion (Bruye et la Combe à Courfaivre – Longues Royes à Bassecourt) permettront de nouvelles recettes ;

A la deuxième question, M. Dobler répond ainsi :

Oui, la planification de nos investissements, liée au programme de législature, est disponible. Elle est tenue à jour par le service financier et à chaque nouvelle idée ou projet une ligne est ajoutée.

Il serait également possible d'élaborer une planification plus élaborée dans laquelle le reclassement des recettes, notamment en termes de fiscalité, serait fait. Lors de la première législature, celle-ci avait été réalisée ainsi et en découlait une charge de travail très importante pour un bénéfice aléatoire.

De plus, les investissements liés aux modifications légales, aux opportunités qui se présentent, ainsi qu'aux impondérables, ne permettent pas toujours d'être intégrés ni dans un programme de législature, ni dans une planification financière.

M. Dobler donne quelques exemples pour illustrer ses propos :

- ◆ Travaux CFF à Bassecourt – opportunité de refaire une partie de la route et mettre en séparatif les eaux ;
- ◆ Vente du bâtiment de La Poste et Raiffeisen à Courfaivre ;
- ◆ Destruction suite à un incendie des vestiaires du FC Bassecourt ;
- ◆ Détérioration du CCS – Courfaivre

Il en profite pour rappeler que le nouveau décret sur la gestion financière des communes oblige à la tenue d'un tel document.

Planification des investissements jointe au budget

Enfin, en réponse à la troisième question, M. Dobler déclare que la marge de manœuvre pour les investissements 2020 a été présentée et expliquée lors des discussions en lien avec le budget 2020. Pour ce qui est des investissements 2021 et des charges qui y sont liées, ils seront présentés lors du budget 2021 puisqu'à ce jour les nouveaux investissements prévus n'ont pas encore été discutés avec les conseillers communaux.

M. Lionel Socchi est partiellement satisfait.

M. Michel Lando (UDC) souligne que la volonté du Conseil général de Haute-Sorne a toujours été de doter ses différentes communes de zones à bâtir. Ainsi la commune de Soulce a vu certains terrains (5 à 6 parcelles) viabilisés depuis 2 ans dans ce but.

Malheureusement, il semblerait que le prix anormalement élevé de ces parcelles (jusqu'à CHF 120.- le m²) dissuade certains acquéreurs et soit un frein certain pour une acquisition par les Soulçais (habitants de Soulce).

Le Conseil entend-il étudier des pistes (promotion de tarifs initiaux plus bas, politique de tarifs différenciés afin de privilégier la communauté locale, baisse linéaire, etc.) afin de remédier à ce problème ?

M. Gérard Ruch, Conseiller communal, explique que le plan spécial à Soulce a débuté par la viabilisation de l'achat du terrain et le coût total était à 110 CHF le m² à la fin de la viabilisation. Le Conseil communal a décidé de fixer le prix à 120 frs le m². Il informe que pour le village de Glovelier, le prix de vente est de 180 à 200 CHF par m². Il pense également qu'il y a peu de demande et le problème n'est pas le prix du terrain à Soulce mais plutôt le fait qu'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de personnes qui souhaitent s'y établir car il y a encore de nouvelles parcelles dans d'autres villages. Il pense qu'à l'avenir, ces terrains seront achetés.

M. Michel Lando est partiellement satisfait.

M. Jimmy Wicki (PDC) souligne qu'en juin dernier, la population de Haute-Sorne a validé un crédit de 1,3 millions afin d'entreprendre des travaux d'entretien et de rénovation au Centre culturel et sportif de Courfaivre.

Actuellement, les demandes pour louer ce centre sont proches de zéro en raison du virus, c'est-à-dire pas de manifestation, pas de mariage, pas de soirée d'anniversaire.

Pourquoi n'avoir pas profité de cette période creuse pour entamer les travaux ?

Rose-Marie Allemann, Conseillère communale, répond que depuis juin, les soumissions ont été envoyées et les entrepreneurs trouvés. Les présidents vont être approchés prochainement afin de permettre de trouver des solutions pour que les activités puissent continuer. Les sociétés vont être approchées et les solutions proposées.

Jimmy Wicki (PDC) partiellement satisfait.

M. Patrick Müller (HSA) explique que depuis plusieurs années, une fondation jurassienne et diverses instances mettent tout en œuvre pour sauver des vies en matière de réanimation précoce.

Les citoyens de nombreuses communes, même de petites tailles, disposent aujourd'hui de défibrillateurs.

Notre commune, une des plus grandes du canton du Jura, a, depuis sa création, votés de nombreux crédits importants certes, mais pas celui qui permet de donner une chance de sauver des vies.

Le Conseil communal de Haute-Sorne n'a cependant pas encore jugé prioritaire d'installer et d'investir pour des défibrillateurs accessibles dans nos villages.

Un postulat d'un groupe politique a été déposé et accepté à l'unanimité en 2018 par le Conseil général. Il demande l'installation de défibrillateurs dans notre commune et donc au conseil communal d'étudier rapidement sa mise en place dans les lieux publics. Malgré des courriers de citoyens et courriers des lecteurs, après justement un drame survenu dans notre commune où la recherche de défibrillateurs a été vaine, le Conseil communal n'a pourtant pas encore jugé prioritaire ce postulat et ne l'a pas réalisé selon la volonté et décision du législatif.

D'où les questions suivantes :

- ◆ Que fait le conseil communal quant à l'exécution du postulat ?
- ◆ Le Conseil communal peut-il nous présenter prochainement le message y relatif ?
- ◆ Le Conseil communal peut-il s'engager à prévoir au budget 2021 les installations nécessaires ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que la commune s'est approchée de Réa-jura et actuellement, un recensement des défibrillateurs est en cours. Le but étant de pouvoir prendre les défibrillateurs à l'intérieur des entreprises pour les mettre à l'extérieur. Il souligne que les défibrillateurs pourraient être facilement placés dans les lieux publics.

Il pense également que le dossier concernant les défibrillateurs va accélérer prochainement dès que l'étude sera revenue à la commune. Oui il y aura un message et oui il y aura un montant au budget 2021.

M. Patrick Müller est satisfait.

5. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 500'000.- TTC pour la mise en séparatif d'une partie du sud des voies par un exutoire à la rivière à proximité de l'école primaire de Bassecourt. (Message n°153 du 02 septembre 2020)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Valérie Soltermann, Conseillère communale, soulève que ce message a été présenté et préavisé favorablement par la commission des services communaux ainsi que celle des finances. La naissance de ce message provient du fait que la commune de Haute-Sorne fait partie du SEDE et que le but est de diminuer les eaux claires parasites.

Les CFFs ont revu le système d'évacuation le long de la voie et participeront à la mesure de l'action T43. Elle souligne également que plusieurs travaux ont été effectués et il s'agit là de la dernière étape pour avoir le réseau complet en séparatif.

M. Voyame demande s'il y a des remarques de la part des différents groupes, ce qui n'est pas le cas. Il passe donc au vote et le message est accepté à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et statuer sur le versement de prestations communales sous forme de bons d'achat dans l'ensemble de la commune mixte de Haute-Sorne. (Message n°154 du 02 septembre 2020)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, Conseiller communal, explique que deux études publiées récemment montrent que les Suisses achètent toujours plus en ligne et toujours davantage à l'étranger. Les commerçants luttent pour conserver leur place dans le cœur des clients. La crise sanitaire du COVID a encore accentué cette tendance.

Pire, les achats en ligne sur les plateformes étrangères augmentent de manière exponentielle. Si Ricardo.ch, plateforme suisse leader de la vente en ligne reste privilégiée, les achats sur les plateformes étrangères prennent l'ascenseur avec notamment l'américain Amazon ainsi que d'autres plateformes situées en Allemagne, Chine ou Corée.

D'autre part, les plateformes suisses avec notamment Ricardo et Digitec Galaxus en tête, sont souvent rachetées par de gros distributeurs qui s'assurent ainsi une sorte de monopole.

Ces plateformes, évoluant dans un contexte de concurrence effrénée, s'adaptent très vite au besoin des clients et offrent des prestations défiant toute concurrence (livraison en quelques jours - envoi gratuit - suivi des commandes) etc.

Ces nouvelles méthodes liées au e-commerce mettent non seulement en péril les emplois dans notre région mais elles mettent aussi une très forte pression sur le personnel qui y travaille.

Alors même que la question environnementale devient omniprésente dans notre société, il y a encore un engouement pour cette nouvelle offre commerciale, l'aspect non écologique de cette façon de consommer ne semble pas encore intégré.

Face à cette nouvelle manière de consommer, la situation économique de nos petits commerces devient très, voir trop compliquée. Raison pour laquelle le Conseil communal, sensible à cette problématique, souhaite réagir d'une manière énergique et forte en injectant plus de 100'000 CHF dans le commerce local.

Il est aussi de notre devoir de sensibiliser la jeunesse à l'importance de ce tissu économique local vital pour notre commune et ses emplois (allocation de formation).

Il est également important de sensibiliser la jeunesse et les allocations de formation sont intégrées dans le message pour cela.

Aussi, le Conseil communal vous recommande de valider le message qui vous est soumis, de sorte à montrer votre solidarité au commerce local et, si possible, redonner quelque peu le moral aux commerçants et artisans de Haute-Sorne.

M. Voyame demande si les différents groupes ont des remarques ou des questions. Les groupes PCSI, UDC, et PDC n'ont pas de remarque.

Céline Grellier pour le groupe HSA demande une précision par rapport aux jubilaires et s'il s'agit de bons spéciaux établis avec le logo de la commune ou si les bons sont fournis par l'association des commerçants.

M. Dobler souligne que les jubilaires sont prévus pour les sociétés locales. Il s'agit donc d'utiliser les bons pour les jubilaires lors d'une manifestation.

Concernant les allocations de naissance, un sondage est en cours actuellement auprès des artisans et commerçants de Haute-Sorne. Ce bon pourrait donc être fourni sans logo de la commune mais plutôt par l'association par la suite. Les commerçants et artisans de Bassecourt pourraient évoluer et devenir une association regroupant tous les commerçants et artisans de Haute-Sorne. A ce titre-là une lettre a été envoyée pour faire un sondage.

Mme Céline Grellier et le groupe HSA n'ont pas d'amendement pour cet objet.

Mme Catherine Wolfer pour le groupe PS+Verts souligne que le groupe soutient, bien entendu, l'action entreprise par le Conseil communal pour soutenir ce message et elle souligne également qu'il est du devoir des élus de transformer les jetons de présence en bons d'achats. Elle soulève qu'il n'est pas si aisé de savoir si les autres prestations sont importantes tant qu'il n'y a pas encore de retour des commerçants concernés. Le groupe PS+Verts souhaite faire l'amendement suivant :

Voter pour la transformation des jetons de présences et attendre la suite et les retours du sondage avant de prendre la décision pour les autres prestations.

M. Dobler explique que le Conseil communal était un peu pressé. M. Dobler pense que l'intérêt des commerçants avec des prestations proposées de 40'000 CHF au lieu de 100'000 CHF ne sera pas le même.

L'amendement du groupe PS+Verts est refusé par 5 voix pour et 22 sont contre.

Suite au vote, le message est accepté avec 29 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Les Conseillers généraux acceptent donc ce message à la majorité.

7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 280'000.- TTC pour la réalisation de plusieurs centrales photovoltaïques sur les toitures communales de la commune mixte de Haute-Sorne. (Message n°155 du 02 septembre 2020)
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal, explique que le projet de photovoltaïque est un projet discuté depuis longtemps. Le projet EDJ vise à identifier 5 toits afin de permettre une autoconsommation. Il salue également que le dernier tableau montre ce qui sera encaissé. M. Jaeggi souligne que l'investissement permet de rapporter 2'500 CHF directement.

Il explique également qu'il a été prévu de permettre d'étendre les installations. La variante des recharges de voitures électriques est incluse dans ce message.

Il remercie M. Chapatte et M. Fähndrich pour l'établissement du message.

M. Alain Girardin (HSA) demande si une alternative sera étudiée et une planification faite pour les autres toits dans les années futures.

M. Raoul Jaeggi répond que oui et non, dans le programme de législature, il y a d'ores et déjà ce genre de projets. Il pense également que les prochains toits vont être demandés par M. Raoul Jaeggi mais le Conseil communal n'a pas encore débattu de cela.

Mme Grellier pour le groupe HSA demande si les prix resteraient valables durant quelques années ou s'ils pourraient fluctuer selon le marché. M. Jaeggi souligne que tous les calculs sont faits avec le prix du jour. C'est pour cela que les estimations sont faites d'abord pour l'autoconsommation et non la vente d'électricité.

M. Michel Lando pour le groupe UDC demande la durée de vie des installations et s'il y a une taxe de recyclage et du prix d'un démontage éventuel. La durée de vie est de 25 ans informe M. Jaeggi. Il soulève également que les batteries peuvent aussi être recyclées et de manière plus simple que ce que certains disent. Il informe également qu'il y a le toit de l'école secondaire de Haute-Sorne dans ce message et que c'est le syndicat qui décidera de la mise en place ou non d'une installation sur son toit.

Il n'y a plus de question et M. Voyame passe au vote.

Le message est accepté à la majorité par 29 voix pour et 2 abstentions.

8. Nomination de deux membres de la commission de l'école primaire de Haute-Sorne.

M. Voyame passe maintenant aux élections des deux membres de commission d'école primaire et débute par le village de Glovelier.

M. Voyame demande s'il y a d'autres personnes pour les autres groupes. M. Voyame a reçu la demande de M. Girardin et en fait la présentation.

M. Challet présente M. Bailat et fait sa présentation.

Suite au vote, il y a 6 Conseillers généraux qui votent pour Monsieur Girardin et 22 pour M. Bailat pour le village de Glovelier. C'est donc M. Laurent Bailat qui est nommé à la commission d'école primaire.

Les deux prochains candidats à nommer sont pour le village de Courfaivre :

M. Kevin Challet pour le groupe PS+Verts présente Zoé Bandelier.

M. Voyame présente M. Kilian Keller et en fait la présentation.

M. Voyame présente également Aurélie Boudra qui réside à Courfaivre et en fait la présentation.

Suite au vote, 20 Conseillers généraux votent pour Mme Bandelier, 2 pour Kilian Keller, 7 pour Mme Boudra. C'est donc Mme Zoé Bandelier qui est nommée comme membre de la commission d'école primaire.

9. Nomination d'un membre à la commission d'école secondaire pour Haute-Sorne.

Le point est annulé comme mentionné en début de séance.

10. Réponse à la QE n°52 déposée par le groupe HSA et intitulée « Affectation des biens du Stipendium Bamat ».

Mme Céline Grellier (HSA) n'est pas satisfaite par la réponse.

11. Réponse à la QE n°53 déposée par le groupe HSA et intitulée « Elimination des déchets ».

M. Patrick Müller (HSA) est satisfait par la réponse.

12. Réponse à la QE n°54 déposée par le groupe HSA et intitulée « Que fait le Conseil communal des décisions du Conseil général concernant l'EMS Claire-Fontaine ».

Mme Céline Grellier (HSA) est partiellement satisfaite par la réponse.

13. Réponse à la QE n°55 déposée par le groupe HSA et intitulée « Environnement, haies et cours d'eau ».

M. Raphaël Pepe (HSA) n'est pas satisfait par la réponse.

14. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M Osdautaj Besim.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande de Osdautaj Besim qui a vécu de sa naissance en 1997 jusqu'en 2005 à Fontenais, puis depuis 2005 à Bassecourt.

Monsieur Osdautaj a fréquenté l'école de commerce de Delémont de 2014 à 2016. Il éprouve quelques difficultés à trouver sa voie professionnelle, mais pense se tourner vers l'informatique. Il est de langue maternelle albanaise, et parle le français. Il a des connaissances en anglais et en allemand.

Selon les services à la population du canton du Jura et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation.

La demande à l'indigénat communal est accordée par le Conseil général par applaudissements.

15. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M Neves de Oliveira Vitor Manuel.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande de Monsieur Neves de Oliveira est né en 1968 au Portugal, où il a vécu jusqu'en 1989. De 1989 à 2012, il a vécu en Ajoie, avec un passage au Portugal de 2006 à 2007. Depuis 2012, il est domicilié à Bassecourt.

Il est marié depuis 2012. Son épouse est ressortissante du Honduras et a deux enfants d'un premier mariage qui vivent avec eux. Monsieur Neves de Oliveira a également deux enfants d'un premier mariage mais ils vivent au Portugal.

Ses parents sont décédés et il a un frère qui vit au Portugal.

Il possède un CFC de maçon et travaille depuis 1994 chez Parietti et Gindrat à Porrentruy.

Monsieur Neves est propriétaire de sa maison sur Bassecourt. Il n'a jamais bénéficié de l'aide sociale.

Selon les services à la population du canton du Jura et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation.

La demande à l'indigénat communal est accordée par le Conseil général par applaudissements.

M. le Président donne connaissance du dépôt du document suivant :

- 1 postulat par le groupe PCSI intitulé « Complexe sportif, un lieu fédérateur pour la population de Haute-Sorne. »
 - 1 question écrite du groupe HSA intitulée « Affectation des biens du Stipendium Bamat Question n°2 »
 - 1 motion du groupe PDC qui ne porte pas encore de nom
-

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Vincent Voyame remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement.

M. Vincent Voyame lève la séance à 21h25.

Bassecourt, le 30 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Vincent Voyame

Raphaël Mérillat